



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**DOSSIER DE RECONNAISSANCE
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
(R.A.E.P.)
DU CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU GRADE
DE CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a ouvert la possibilité prendre en compte l'expérience professionnelle dans les concours de la fonction publique territoriale. Ce type d'épreuve permet aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, ainsi que celle acquise en qualité de salarié d'une entreprise, de responsable d'une association ou d'élu d'une collectivité territoriale.

L'épreuve d'admission du concours interne consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien vise à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de **cinq minutes** au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines d'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales (*durée totale de l'épreuve : vingt-cinq minutes ; coefficient 4*).

La constitution par chaque candidat d'un dossier RAEP (modèle ci-après) doit permettre au jury du concours d'identifier, lors de l'entretien, la nature précise de son activité professionnelle passée et des compétences qu'il a développées à ce titre. Dans la logique du concours, cet entretien permet de comparer les candidats entre eux sur une base de critères communs.

Votre dossier devra donc comporter des informations suffisamment précises pour permettre au jury de faire le lien entre votre activité et le ou les emplois-référence qui lui correspondent dans le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale.

Afin de permettre une meilleure lisibilité de votre dossier par les membres du jury, il vous est recommandé de rédiger de manière dactylographiée, la production demandée relative à vos motivations (**cf. Document C – page 8**).

Le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale est consultable sur le site internet du Centre national de la fonction publique territoriale :

<http://www.cnfpt.fr/evoluer/metiers-fonction-publique-territoriale/repertoire-metiers?gl=ODUwMGE2Y2I>

Pour mémoire, et conformément à l'arrêté du 15 juin 2017 modifié, les candidats doivent remplir les rubriques suivantes afin de constituer le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, comme suit :

1. Identification du candidat ;

2. Exposé de l'expérience professionnelle du candidat au regard de son parcours professionnel et de sa formation professionnelle et continue :

- description du parcours professionnel en précisant les domaines fonctionnels dans lesquels le candidat a exercé ses fonctions ainsi que les compétences acquises et développées à chaque étape de ce parcours ;
- description des formations dont le candidat a bénéficié et qui lui paraîtront illustrer le mieux les compétences acquises au cours de son parcours professionnel ;
- description des motivations du candidat pour se présenter au concours interne d'accès au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels (limitée à trois pages maximum) ;

3. Documents annexes à compléter et à joindre obligatoirement :

- déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées ;
- attestation d'emploi visée par l'autorité compétente.

Les candidats admissibles devront impérativement transmettre ce dossier **COMPLET** de RAEP (après en avoir conservé une copie), **exclusivement par voie postale**, à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine
Concours de la DGSCGC
Village des collectivités territoriales
1 avenue de Tizé – CS 13600 - 35236 THORIGNE-FOUILLARD cedex

au plus tard à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours (**soit le 24 juillet 2020**) pour cette session 2020.

**DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (R.A.E.P.)
DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU GRADE DE CAPITAINE
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

I - IDENTIFICATION DU CANDIDAT ET SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

Nom d'usage ou de femme mariée :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse personnelle :

.....
.....

Adresse e-mail personnelle :@.....

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Adresse e-mail professionnelle :@.....

Fonction publique de l'État **Fonction publique hospitalière** **Fonction publique territoriale**

1/ Fonctionnaire Stagiaire Titulaire depuis le :

2/ Agent non titulaire de droit public depuis le :

Catégorie : A B C

Corps / cadre d'emplois/ grade :

Intitulé de l'emploi :

Administration :

Direction/service/établissement :

Cochez les cases et renseignez les champs correspondant à votre situation.

II - EXPOSE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE AU REGARD DU PARCOURS PROFESSIONNEL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

A/ PARCOURS PROFESSIONNEL

1/ FONCTIONS ACTUELLES

<i>Employeur</i>		<i>Activité principale de l'organisme employeur</i>	<i>Nom du service d'affectation</i>	<i>Statut</i>
Nom et adresse de l'employeur :				
Depuis le : (si temps partiel, précisez la quotité)				
<i>catégorie/ corps / cadre d'emplois</i>	<i>Fonction</i>	<i>Principales activités et/ou travaux réalisés</i>	<i>Principales compétences développées dans cette activité</i>	

2/ FONCTIONS ANTERIEURES (page à dupliquer en fonction des besoins)

<i>Employeur</i>		<i>Activité principale de l'organisme employeur</i>	<i>Nom du service d'affectation</i>	<i>Statut</i>
Nom et adresse de l'employeur :				
Du				
Au				
(si temps partiel, précisez la quotité)				
.....				
catégorie/ corps / cadre d'emplois	Fonction	Principales activités et/ou travaux réalisés	Principales compétences développées dans cette activité	

Aux termes de l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, « Les compétences acquises dans l'exercice d'une activité syndicale sont prises en compte au titre des acquis de l'expérience professionnelle ».

B/ FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE *(page à dupliquer en fonction des besoins)*

Décrire les actions de formation qui illustrent le mieux les compétences acquises au cours du parcours professionnel

Période et/ou durée	Organisme de formation	Domaine et/ou spécialité	Thème de la formation Intitulé du titre éventuellement obtenu (formation diplômante)
du : au :			
du : au :			
du : au :			
du : au :			
du : au :			

**C/ MOTIVATIONS POUR SE PRESENTER AU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU GRADE DE CAPITAINE DE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

Rédiger, en 3 pages dactylographiées maximum, les motivations pour se présenter au concours interne d'accès au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels (en vous aidant des acquis de votre expérience professionnelle et de la valorisation de votre parcours et vos compétences.)

Ce document dactylographié (de préférence en police 11), est à joindre et àagrafer impérativement au dossier RAEP.

III- DOCUMENTS ANNEXES A COMPLETER ET A JOINDRE AU DOSSIER RAEP

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

souhaite me présenter au concours interne de Capitaine de Sapeurs-pompiers professionnels.

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal art. 441-6)

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (code pénal art.441-6)

La section concours de la DGSCGC se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A , le

Signature du demandeur

**CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU GRADE
DE CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

VISA DE L'AUTORITE COMPETENTE

Je soussigné(e) M.....

Qualité

certifie que M.....

est employé(e) dans mes services en qualité de

.....

.....

Fait à

Le

Signature

cachet du bureau/service